



FEDERATION AMATEUR DE TENNIS DE TABLE DU BRABANT

Affiliée à la FROTTBF

Championnat de Doubles du Brabant le 16 février 2025

Le Comité Provincial du Brabant a le plaisir d'inviter vos joueurs et joueuses à participer aux Championnats de Doubles du Brabant qui se dérouleront

au local de SANS-SOUCI Etterbeek, Rue Joseph Buedts, 14 à ETTERBEEK

Horaire :

10h : Minimes, Cadets, Juniors, Dames B, Dames NC (<i>attention</i> : pour la Série Dames, ce sera un Prix du Brabant)		
11h : F + NC (Prix du Brabant)	12h : E	
12H30 : Dames C + Dames A	13h : D	
14h30 : B + Vétérans	15h : A + C	16h : Mixtes

Règlement :

1. Cette compétition est exclusivement réservée **aux membres de la FATTB**
2. Les règles de jeu sont celles en vigueur à l'ITTF.
3. Les rencontres se disputeront en **3 sets gagnants de 11 points**, ainsi que les Finales.
4. Le montant de l'inscription a été fixé à **5 € par Paire** et **par Série**.
5. Tout joueur ou joueuse ne peut participer qu'à **une Série d'indice** + Age + Mixte éventuel.
6. Pour pouvoir s'inscrire dans la Série immédiatement supérieure, il faut minimum qu'un des deux équipiers porte l'indice de cette série supérieure. (**mais on ne peut jouer qu'une seule Série !**)
7. Deux équipiers de même indice ne peuvent donc s'inscrire que dans leur Série d'indice et éventuellement dans leur Série d'Age.
8. Les **Dames** seront autorisées à s'inscrire en plus de leur série Dame dans **les séries messieurs et âges**.
9. La constitution d'une Paire *non inscrite au début* de la compétition sera du ressort du juge-arbitre
10. Une Série ne comportant qu'une paire inscrite sera annulée mais sera néanmoins championne.
11. Un des deux équipiers de l'**équipe gagnante rapportera la feuille** de match à la table d'arbitrage et l'**équipe perdante devra obligatoirement arbitrer** le match suivant. La balle doit rester sur la table afin de permettre aux équipes appelées de s'échauffer en attendant l'arbitre. Le temps d'échauffement peut être limité par le Juge-arbitre à quelques brefs échanges.
12. Toute paire non présente au début de la compétition pourra se voir scratchée ainsi qu'au 2^e appel
13. Tout dégât ou dégradation volontaire sera porté au compte du participant fautif.
14. L'interprétation du présent règlement est du ressort du Comité Provincial. De même que tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés sans appel par ledit comité.

Les inscriptions doivent parvenir **par écrit ou e-mail** uniquement au plus tard pour **le 13 février 2025, 20 h**

chez: **Ch. Vandenwijngaert** Rue Jacqueline Harpman, 4/12 à 1040 Bruxelles

e-mail: c.vandenwijngaert@skynet.be GSM : 0478/551.470

